



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2025

Numéro de version 2

Révision: 31.01.2025

Numéro de la version précédente: 1

Date de la version précédente: 09.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit WEKO-RK 2 Reinigungskonzentrat

· **Code du produit** 808505

· **UFI:** YNS1-502U-800R-GD5X

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

Schill+Seilacher GmbH
Schoenaicher Strasse 205
D-71032 Boeblingen
Tel.: +49 7031 282-0
Fax: +49 7031 282-160

· **Service chargé des renseignements :**

Département "sécurité des produits"
Tel.: +49 7031 / 282-126, -330
Fax: +49 7031 / 282-459
E-Mail: product.safety@schillseilacher.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tel.: +441865407333 NCEC

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol

· **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2025

Numéro de version 2
 Numéro de la version précédente: 1

Révision: 31.01.2025
 Date de la version précédente: 09.01.2023

Nom du produit WEKO-RK 2 Reinigungskonzentrat

(suite de la page 1)

- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P404 Stocker dans un récipient fermé.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Contient des produits biocides: bronopol (DCI), 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :** Solution aqueuse d'agents tensioactifs et désinfectants

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 69013-18-9	Alcohols, C8-18, ethoxylated propoxylated Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<10%
CAS: 4719-04-4 EINECS: 225-208-0 Reg.nr.: 01-2119529226-41	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol Acute Tox. 2, H330; STOT RE 1, H372; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,1 %	≥2,5-<10%
CAS: 102782-43-4	Undecyl alcohol, ethoxylated, propoxylated Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	≥1-<2,5%
CAS: 52-51-7 EINECS: 200-143-0 Reg.nr.: 01-2119980938-15	bronopol (DCI) Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥0,25-<1%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation :** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

· **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2025

Numéro de version 2

Révision: 31.01.2025

Numéro de la version précédente: 1

Date de la version précédente: 09.01.2023

Nom du produit WEKO-RK 2 Reinigungskonzentrat

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions**: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage** : néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire** : Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- **Protection des mains** : Gants de protection.
- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** liquide
- **Couleur** : incolore
- **Odeur** : caractéristique
- **Seuil olfactif**: Non déterminé.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2025

Numéro de version 2

Révision: 31.01.2025

Numéro de la version précédente: 1

Date de la version précédente: 09.01.2023

Nom du produit WEKO-RK 2 Reinigungskonzentrat

(suite de la page 3)

· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C (H ₂ O)
· Point d'éclair :	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	~ 11,0
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (H ₂ O)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	~ 1,0 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant

(suite page 5)

Nom du produit WEKO-RK 2 Reinigungskonzentrat

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Inhalatoire	LC50/4 h	>10 mg/l (rat) (ATE mix dust/mist)
-------------	----------	------------------------------------

69013-18-9 Alcohols, C8-18, ethoxylated propoxylated

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

4719-04-4 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol

Oral	LD50	500-2.000 mg/kg (rat)
------	------	-----------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	0,05 mg/l (rat)
-------------	----------	-----------------

102782-43-4 Undecyl alcohol, ethoxylated, propoxylated

Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat)
------	------	------------------------

52-51-7 bronopol (DCI)

Oral	LD50	305 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation** : Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

69013-18-9 Alcohols, C8-18, ethoxylated propoxylated

EC50/48h	>1 mg/l (Daphnia magna)
----------	-------------------------

4719-04-4 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol

LC50/96h	39 mg/l (poisson)
----------	-------------------

EC20/0,5h	170 mg/l (boue activée)
-----------	-------------------------

EC50/48h	26 mg/l (Daphnia magna)
----------	-------------------------

EC50/72h	6,66 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
----------	-------------------------------------

52-51-7 bronopol (DCI)

LC50/96h	41,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
----------	---------------------------------

EC50/48h	1,4 mg/l (Daphnia magna)
----------	--------------------------

EC50/72h	0,4 mg/l (Algae)
----------	------------------

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2025

Numéro de version 2

Révision: 31.01.2025

Numéro de la version précédente: 1

Date de la version précédente: 09.01.2023

Nom du produit WEKO-RK 2 Reinigungskonzentrat

(suite de la page 5)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2025

Numéro de version 2
 Numéro de la version précédente: 1

Révision: 31.01.2025
 Date de la version précédente: 09.01.2023

Nom du produit WEKO-RK 2 Reinigungskonzentrat

(suite de la page 6)

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :** Département "sécurité des produits"

· **Date de la version précédente:** 09.01.2023

· **Numéro de la version précédente:** 1

· **Acronymes et abréviations:**

- GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2025

Numéro de version 2

Révision: 31.01.2025

Numéro de la version précédente: 1

Date de la version précédente: 09.01.2023

Nom du produit WEKO-RK 2 Reinigungskonzentrat

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite de la page 7)

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F